

**Aéroport: Construction de l'Aile-Est ?**

Ainsi que vous l'avez appris par la presse, le 13 octobre, l'aéroport a été autorisé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) à édifier l'Aile-Est. Pour rappel, l'Aile-Est est la zone internationale dans laquelle arrivent les voyageurs venant des pays situés en dehors de l'espace Schengen. Les passagers qui se trouvent dans cette zone doivent donc passer le contrôle frontière avec des documents valables pour entrer sur le territoire de la Confédération et partant continuer leur voyage vers les pays européens de l'espace Schengen.

C'est dans cette zone que les demandeurs d'asile sont retenus durant l'examen de leur demande de protection. Selon l'Aéroport, l'édification de l'Aile-Est nécessitait la démolition préalable des locaux dans lesquels ils sont hébergés acuellement et la construction d'un lieu de détention de l'autre côté des pistes sur la commune de Meyrin.

Fort de l'avis du HCR nous nous sommes opposés à cette solution et ce bâtiment n'est pas construit pour l'instant et notre opposition bloque actuellement les travaux de l'Aile-Est

Le 19 septembre, Pierre Maudet, Conseiller d'État et aussi Président du Conseil d'administration de l'Aéroport, nous avait invités à un premier entretien au cours duquel il nous a demandé de préciser les raisons de notre opposition. Le 10 octobre, il a organisé une réunion avec la direction de l'aéroport au cours de laquelle nous avons pu présenter nos objections.

La volonté de l'aéroport étant d'offrir aux passagers une zone accueillante et intéressante commercialement, ceci ne se heurte pas à notre opposition basée uniquement sur l'obligation de maintenir les demandeurs d'asile dans la zone internationale. Au cours de cet entretien une réelle volonté visant à trouver une solution s'est dégagée. Diverses options s'étant présentées en cours de discussion, Mr Maudet a prévu une nouvelle réunion avec la Police et l'ODM.

Nous attendons son invitation et nous espérons vivement qu'une solution satisfaisante soit trouvée rapidement.

**Michel Ottet**


Photo Aéroport International de Genève  
L'Aile-Est se présentera comme un couloir vitré de 2 étages et de 520m de long.

**ELISA se souvient :**
**Michel Ottet, 30 ans d'engagement au service des requérant-e-s d'asile, égrène quelques souvenirs lors de la fête du 19 juin :**

Fils et petit-fils de gardes-frontières, élevé dans une famille chrétienne, engagé dès mon plus jeune âge dans les mouvements scouts catholiques, je m'intéresse depuis l'adolescence aux questions de développement.

C'est au début des années 80, je suis ingénieur et père de famille, que je m'engage dans la défense du droit d'asile. A cette époque, les autorités avaient à coeur de marquer que Genève était la cité du refuge et de le faire savoir : André Chavanne s'est prononcé clairement en faveur des réfugiés, Dominique Föllmi a eu ce très beau geste symbolique de prendre une enfant clandestine par la main et de la mener à l'école, lui assurant son droit primordial à l'éducation, Guy-Olivier Second donne sa première subvention à ELISA et participe au dépôt de la barque ELISA sur la Plaine de Plainpalais.

Je commence dans mon quartier, entraînant les catholiques de ma paroisse Saint-Antoine, les protestants de la Servette et les militant-e-s du mouvement de quartier dans le GARAS – Groupe d'accueil des requérant-e-s d'asile de la Servette. Nous sensibilisons l'opinion publique aux problèmes de l'asile et réagissons par des actions concrètes à la détérioration du droit d'asile : permanences d'accueil dans les salles de paroisses, refuges dans les églises, aménagement d'appartements d'urgence, stands à l'Escalade, fêtes multiculturelles lors des Journées du Réfugié.

J'ai l'occasion de rencontrer « un saint agnostique », Philippe Bois, professeur de droit administratif à Neuchâtel, qui me conseille à propos des bonnes volontés qui veulent s'engager avec encore plus de détermination : « Fais-en des mandataires ! » et qui avec verve et clarté forme les premiers mandataires bénévoles d'ELISA. Il est mort jeune, je garde de lui un souvenir lumineux.

ELISA fournit un gros effort d'information juridique dans les foyers, puis dans le Centre d'enregistrement situé à Carouge, et depuis le départ du CERA développe une activité dans la phase des recours, avec Marlyse Krettiger, puis Barbara Tschopp, Thao Pham, Johanna Fuchs, et maintenant Elodie Debiolles à la Maison de la Croisette, puis aux Tattes...

ELISA est aussi implantée à l'aéroport depuis de nombreuses années, où les régimes changent très souvent, mais où les procédures demeurent très rapides, exigeant des réactions intenses de notre part. Avec Yasmine Sonderegger, j'ai assumé sur demande du DIP le rôle de personne de confiance auprès des mineurs non accompagnés....

Des interviews approfondies de Michel Ottet et Léonard Micheli, réalisées par Raphaël Rey, paraîtront prochainement dans « Vivre ensemble » la revue indispensable pour suivre l'évolution du droit d'asile ([www.asile.ch](http://www.asile.ch))


**Chers donateurs et chères donatrices d'ELISA**

*Grâce à votre soutien fidèle, notre association a pu relever plusieurs défis difficiles durant les années 2013 et 2014 ; même si notre rapport d'activités 2013 promis pour le début de l'automne vient un peu plus tard que prévu... Mais il a fière allure, élaboré par l'équipe Recherche de fonds et Communication, et vous donne plein d'informations détaillées sur la vie d'ELISA.*

*Vous étiez venus en nombre à la fête du 19 juin à Carouge pour rendre hommage et témoigner notre reconnaissance à Michel Ottet, le fondateur d'ELISA, qui a pris sa retraite pour ses 75 ans, après 25 ans de service aux requérant-e-s d'asile ! Nous avons pu alors déjà vous présenter notre nouveau permanent, juriste très compétent, Léonard Micheli. Outre sa solide formation en droit, ses expériences à la Ligue des Droits de l'Homme et à TRIAL, il a le coffre pour affronter les nombreux combats de la défense du droit d'asile, étant également arbitre de hockey ! Léonard Micheli assume actuellement la coordination de l'équipe professionnelle et des bénévoles et les permanences de l'aéroport et d'ELISA-Ville rue Liotard.*

*Permanente des Tattes, Elodie Debiolles a eu une petite fille début juillet et elle est en congé maternité. Elle est remplacée temporairement par Angèle Bilemjan, bénévole dans l'assistance juridique et membre du Comité. Durant les années 2012 et 2013, nous avons pu bénéficier de l'accueil gracieux de la fondation « Les Réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui » au Centre de la Roseraie, mais la Fondation a repris ses locaux. Au début 2014, nous avons trouvé un nouveau lieu pour recevoir les requérant-e-s en première instance (venant d'arriver à Genève) à la rue Liotard. Mais nous avons dû nous résoudre à payer un loyer pour un tiers de bureau avec jouissance des locaux communs à « Après-Ge », organe faitier de plusieurs associations avec qui nous collaborons.*

*C'est pour nous permettre d'assumer ce loyer que nous vous convions à nouveau à un **souper festif de soutien le 15 novembre !** Cette soirée vous permettra aussi de renforcer les liens entre donateurs et donatrices, bénévoles et professionnel-le-s, toute une chaîne de solidarité qui proteste contre l'inhumanité et qui défend une **GENEVE TERRE D'ACCUEIL.***

**Merci de poursuivre votre soutien financier, indispensable.**

**Avec toute notre reconnaissance !**

**Le Comité :** Martine Félix (présidente), Andrés Guerrero-Feliu, Angèle Bilemjan, Anne-Mad Reinmann, Caroline Heude, Caroline Meichtry, Françoise Schenk-Gottet, Jamshid Pouranpir, Lucienne Gilloz, Martina Ambruso, Maryelle Budry, Zlata Salihbegovic

**L'équipe professionnelle :** Léonard Micheli, Elodie Debiolles, Marisa Pardo

## ELISA s'engage :

Contre la construction de nouvelles prisons, dans la campagne « ma Genève » menée par Stopexclusion. Martine Félix, présidente d'ELISA, a pris la parole le 9 octobre lors du dépôt des 3496 signatures d'opposition à la construction de ce nouveau centre de détention pour requérant-e-s d'asile



## ELISA REFUSE QUE GENEVE DEVIENNE UN « HUB » D'EXPULSION

Le 26 août dernier, une cérémonie a été organisée par les autorités genevoises pour la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la prison de la Brenaz II. Dans les médias, Pierre Maudet soulignait l'importance de cette construction vu la « sous-dotation carcérale patente ».

La Brenaz II pose pourtant plusieurs problèmes :

**D'abord**, cet établissement ne règlera, au mieux, que ponctuellement le problème de surpopulation à Champ-Dollon. Dès 2018, il sera affectée à de la « détention administrative » qui est, comme son nom l'indique, une mesure administrative par laquelle les autorités privent une personne de sa liberté afin de la renvoyer dans un pays où elle dispose d'un titre de séjour<sup>1</sup>. La Brenaz II, qui n'est pas affectée à la détention pénale, ne permettra donc pas de résoudre le problème de sous-dotation carcérale.

**Deuxièmement**, la Brenaz II viole plusieurs conventions auxquelles la Suisse est partie. En particulier, le fait que ce futur centre comprenne l'aménagement de cellules pour l'enfermement des familles, soit y compris avec des enfants mineurs, est inacceptable.

<sup>1</sup> A noter que la détention administrative est, selon la loi sur les étrangers, l'« *ultima ratio* » c'est-à-dire une mesure tellement attentatoire à la liberté de l'administré qu'elle ne devrait être décidée que lorsque les autres mesures dites « moins incisives », comme l'assignation à un foyer, s'avèrent inefficaces.

Les traumatismes liés à cette période de détention pourraient alors être désastreux. La réponse des autorités genevoises sur ce point consiste à affirmer qu'elles ne prendront jamais la décision de détenir des familles. Il n'en reste pas moins qu'elles pourraient offrir cette possibilité aux autres cantons. Ici encore, les autorités manquent de cohérence.

**Troisièmement**, la Brenaz II ne désengorgera pas les centres de détention administrative existants: ces derniers ne sont effectivement que très rarement pleins, malgré les efforts déployés par les autorités à cet effet.

**Enfin**, ce nouveau centre coûte 70 millions de francs ! Compte tenu du manque drastique de ressources pour accueillir dignement les nombreuses personnes vulnérables qui cherchent refuge à Genève, ces lourdes dépenses sont plus que contestables. Mieux vaudrait que ces montants soient affectés à des projets plus urgents comme, par exemple, l'augmentation de la capacité des foyers pour requérants d'asile ou personnes démunies, ou la mise en place de projets sociaux destinés à la population genevoise.

En somme, la réponse des autorités aux personnes qui ont tout perdu et arrivent à Genève est de les considérer comme des dangers publics qu'il faut enfermer. Cette vision de la problématique migratoire est alarmante et s'écarte totalement de la réalité. Elle pose aussi une question éthique pour laquelle une mobilisation importante est nécessaire, afin de sauvegarder la tradition humanitaire qui caractérise Genève depuis le projet d'Henri Dunant.

Pour toutes ces raisons et pour faire entrer les Genevoises et Genevois dans le dialogue sur les valeurs qu'ils conçoivent pour Genève, Elisa s'engage dans la campagne « Ma Genève ».

Léonard Micheli



Pour plus d'informations : <http://www.magenve.ch/> et <https://www.facebook.com/stopex?fref=ts>

## ELISA travaille :

**Angèle Bilemjian**, bénévole depuis trois ans à ELISA, actuellement employée en tant que permanente aux Tattes, se bat avec cœur et efficacité pour défendre des situations semblables à celles qu'elle nous présente ici :

### A la hâte...

L'histoire de Madame M. est celle d'une mère abandonnée par son mari qui désire protéger son enfant unique, handicapé. Cet enfant à cause de son handicap est la honte de toute la famille, la raison de leur rejet par tous. Cet enfant, la prunelle de ses yeux, sa raison de vivre. Un combat légitime, mais que personne ne reconnaît, même pas en Suisse...

Elle arrive en Suisse en 2013, et l'Office fédéral des migrations (ODM), rend une décision négative après une année, à laquelle il est possible de faire recours auprès du Tribunal administratif fédéral, par écrit, dans un délai de 5 jours. Dernière et seule voie de recours ordinaire.

A la hâte, à peine quelques jours pour convaincre les juges de ne pas les renvoyer. Pourquoi un délai si court ? La réponse est simple, cette famille est originaire d'un pays sûr, du Kosovo.

Madame M. avait pourtant tout tenté, subi des conditions d'exploitation et de maltraitance, cherché en vain un établissement médical permettant à son enfant de poursuivre son développement, de surpasser son handicap. Malgré ses efforts, elle n'y était pas parvenue, car dans son pays, les soins sont rudimentaires, inadéquats, inaccessibles, trop chers... Mise à la porte par sa famille, ne trouvant nul endroit pour se loger, elle s'essouffle, mais ne se résout pas à baisser les bras. Elle quitte son pays, dans l'espoir de jours meilleurs.

En Suisse, regain d'espoir, elle parvient à placer son enfant dans un centre médico-pédagogique spécialisé. Du luxe aux yeux des fonctionnaires de l'ODM, cet enfant doit retourner chez lui, même si les soins proposés ici sont meilleurs. Non, leur répond ELISA, il s'agit de survie, de respect de la dignité humaine. L'accès à des soins de santé est un droit fondamental pour chacun. Les enseignants, les médecins sont unanimes, cet enfant fait des progrès immenses, il s'est très vite intégré. Alors, pourquoi ne pas reconnaître que sa place est ici, parmi nous ? En attendant le verdict du Tribunal, l'espoir persiste, mais il est minime.

## L'accueil des Syriens en Suisse, réalité ou illusion ?

Suite à une demande de visa humanitaire refusée par l'Ambassade suisse au Liban, Monsieur A., d'origine syrienne, âgé de 18 ans et dont les parents sont disparus, décide d'entreprendre le voyage vers la Suisse. Il souhaite y rejoindre la famille de son oncle paternel, de nationalité suisse et résidant à Genève depuis plus d'une dizaine d'années. Cette famille a exprimé sa volonté d'accueillir Monsieur A. chez elle, de subvenir à ses besoins et de lui apporter son réconfort. Les autorités suisses en ont décidé autrement.

Durant son périple, Monsieur A. est retenu par la police d'immigration italienne à la frontière. En effet, entré de manière illégale en Italie, il refuse de déposer une demande d'asile en Italie et de se laisser prendre ses empreintes digitales par les autorités, preuves de son passage par ce pays.

Arrivé en Suisse, les multiples démarches administratives auprès de l'Office fédéral des migrations et du Tribunal administratif fédéral sont vaines. Monsieur A. reçoit la décision de renvoi de la Suisse vers l'Italie, sans que sa demande d'asile ne soit examinée sur le fond. Pourtant, la clause discrétionnaire inscrite à l'article 17 du Règlement Dublin, permet à chaque Etat membre de déroger au Règlement en faisant valoir le principe d'humanité. Toutefois, la Suisse atteint l'un des taux le plus élevé de renvois vers l'Italie en invoquant l'application rigoureuse de ce même Règlement. Alors que le système d'asile italien ne parvient plus à faire face au nombre croissant de demandes déposées, ce qui entraîne une surcharge du système d'asile et une dégradation importante des moyens d'accueil et de prise en charge de base en faveur des personnes réfugiées.

Dans ces conditions, est-il nécessaire de s'acharner à renvoyer Monsieur A. loin de sa famille en Suisse ? Pour y répondre, ELISA a déposé une requête conjointe avec le CSDM auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Angèle Bilemjian